

## **Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI**

**Vingt-neuvième session**  
**Genève, 20 – 24 mai 2013**

RAPPORT

*adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
Point 1 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour .....	3
Point 2 de l'ordre du jour : réunion avec le Directeur général .....	3
Point 3 de l'ordre du jour : réunion avec la directrice du Département de la gestion des ressources humaines .....	3
Point 4 de l'ordre du jour : projets de nouvelles constructions .....	4
Point 5 de l'ordre du jour : audit et supervision internes .....	6
Point 6 de l'ordre du jour : rapport financier annuel et états financiers au 31 décembre 2012 .....	6
Point 7 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de la préparation du projet de programme et budget pour 2014-2015 .....	6
Point 8 de l'ordre du jour : procédure de sélection des membres de l'OCIS .....	7
Point 9 de l'ordre du jour : séance d'information à l'intention des États membres .....	7
Point 10 de l'ordre du jour : questions diverses .....	8

## INTRODUCTION

1. La vingt-neuvième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (ci-après dénommé "Organe" ou "OCIS") s'est tenue du 20 au 24 mai 2013. Étaient présents M. Fernando Nikitin (président), Mme Mary Ncube (vice-présidente), MM. Anol Chatterji, Kjell Larsson, Nikolay Lozinskiy et Ma Fang et Mme Maria Beatriz Sanz Redrado.

2. Lors de la session, les membres ont observé une minute de silence en hommage à M. Gian Piero Roz, ancien membre et président de l'OCIS, qui, malheureusement, est décédé en mai. Les membres actuels avaient eu l'occasion de connaître M. Roz en 2011 lorsque ce dernier avait continué de siéger au sein de l'Organe pendant une année pour assurer une continuité pour les nouveaux membres. L'Organe a déclaré que cela avait été un privilège de travailler aux côtés de M. Roz, et que sa direction avisée, son engagement et son dévouement resteraient inscrits dans les mémoires.

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. L'Organe a adopté l'ordre du jour sous réserve de modifications, compte tenu de la charge de travail importante générée par le point 8 de l'ordre du jour, consacré à la procédure de sélection des membres de l'OCIS (voir les paragraphes 25 et 26 ci-dessous), qui avait nécessité plus de temps que la journée de travail initialement prévue. L'ordre du jour et la liste des documents font respectivement l'objet des annexes I et II du présent rapport.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

4. L'OCIS a rencontré le Directeur général pour parler notamment de la situation financière de l'OMPI, de l'évolution rapide du cadre de la propriété intellectuelle à l'échelle internationale et des conséquences de cette évolution sur le long terme pour l'OMPI, de la gestion des ressources humaines et de la création de nouveaux bureaux extérieurs.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LA DIRECTRICE DU DEPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

5. L'OCIS a rencontré la directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) afin d'examiner en particulier la situation en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport d'audit interne sur la gestion des ressources humaines et dans le rapport annuel de la médiatrice pour 2011.

6. La directrice du DGRH a indiqué que le rapport annuel de la médiatrice pour 2011 avait été accueilli avec satisfaction et qu'il était encore possible de recourir davantage aux mécanismes informels de règlement des litiges. Elle a souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux ressources humaines, notamment en ce qui concerne la communication, la gestion des ressources humaines et des conflits, l'évaluation des performances, la motivation du personnel, ainsi que les droits et prestations. Parmi les points soulevés par l'OCIS, on peut citer : la formation et l'accompagnement en matière de gestion; un projet pilote pour que soient récompensés et reconnus les résultats exceptionnels des membres du personnel; la simplification de la procédure de recrutement; et la refonte des dispositions relatives au classement et au reclassement. L'Organe a pris note de l'observation de la directrice, selon laquelle le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel, maintenant en place depuis quatre ans, était progressivement considéré comme un outil de gestion à part entière plutôt que comme un instrument de contrôle.

7. Parmi les autres questions soulevées, on peut citer la mobilité du personnel, l'absentéisme, l'efficacité des services relatifs aux ressources humaines et la représentation géographique. La question de la mobilité du personnel a été examinée au regard du déficit de qualifications au sein de l'Organisation, du nombre très bas de départs naturels, et du taux d'accroissement annuel des dépenses de personnel découlant des augmentations statutaires liées à l'augmentation du coût de la vie et aux avancements, qui dépasse le taux d'accroissement annuel des recettes de l'OMPI. À cet égard, l'OCIS a posé des questions sur

la formation du personnel, notamment sur les programmes spécialisés de mise en adéquation des compétences. En ce qui concerne l'absentéisme, la directrice a indiqué que cette question était considérée comme une priorité et qu'elle était actuellement examinée dans le cadre d'une étude plus générale sur la santé au travail. S'agissant de l'efficacité des services relatifs aux ressources humaines, un système de tickets qui consigne les demandes des clients serait prochainement mis en place et le premier module consacré aux ressources humaines (paie) du système intégré de planification des ressources (ERP) était en bonne voie pour être opérationnel le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Il s'en est suivi une discussion générale sur les gains d'efficacité que la mise en œuvre complète du système ERP avait permis, et sur les économies potentielles qui pouvaient être réalisées si les organismes du système des Nations Unies appliquaient une base institutionnelle commune. En ce qui concerne la question de la représentation géographique, la directrice a rappelé le mécanisme fondé sur les contributions qui datait de 1975. Elle a indiqué que la stratégie en matière de ressources humaines serait présentée au Comité de coordination de l'OMPI plus tard dans l'année.

8. Comme suite à une observation formulée à la vingt-huitième session de l'OCIS, sur les pratiques et la procédure en matière de gestion des "exceptions aux règles relatives au personnel", la directrice du DGRH a indiqué que les exceptions étaient consignées, mais qu'il n'existait aucun registre officiel proprement dit. L'OCIS a estimé que la question méritait d'être examinée plus avant.

9. L'OCIS a également soulevé la question des risques liés à la valeur commerciale des données confidentielles qui sont manipulées par les membres du personnel, question sensible déjà soulevée par l'OCIS à sa vingt et unième session.

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

10. L'OCIS a rencontré le sous-directeur général du Secteur administration et gestion ainsi que la directrice de la Division de l'infrastructure des locaux afin d'examiner le projet de nouvelle salle de conférence et la situation en ce qui concerne le nouveau bâtiment administratif (ci-après dénommés "projets de nouvelles constructions").

##### Projet de nouvelle salle de conférence

11. L'Organe a indiqué que le rapport trimestriel contenait la plupart des informations demandées par l'OCIS à sa précédente session, à savoir:

- a) un calendrier étendu indiquant le chemin critique jusqu'à la date à laquelle la salle de conférence est censée être pleinement opérationnelle;
- b) un rapport sur la réalisation de l'acceptation matérielle des différentes composantes par rapport aux prévisions, complétant les informations relatives aux dépenses réelles par rapport aux données budgétaires; et,
- c) un registre des risques actualisé tenant compte des points susmentionnés et incorporant les risques émergents découlant de la réattribution de tous les éléments du mandat de l'ancienne entreprise générale aux différents sous-traitants de l'OMPI.

12. La directrice a communiqué des informations à l'OCIS sur le projet, qui figurent dans le rapport trimestriel sur l'état d'avancement des projets, dont les points principaux sont les suivants :

- a) Le budget et les provisions approuvés par les États membres continuent d'être suffisants pour couvrir les engagements. Un montant non engagé de 3,8 millions de francs suisses reste disponible pour d'éventuels frais divers ou imprévus.

b) Au 30 avril 2013, quelque 40 contrats ont été adjugés pour un montant total de 45 millions de francs suisses (90% du coût de la construction), la plupart aux montants fixés en 2010 et 2011. Les autres contrats à adjuger représentent quelque quatre à cinq millions de francs suisses (moins de 10% des coûts de construction).

c) Aucune nouvelle modification n'a été apportée sur le chantier depuis celles rapportées en mars.

d) La construction de l'ossature en bois a été retardée en raison des conditions météorologiques défavorables et de difficultés rencontrées lors de l'assemblage des éléments. Les conséquences de ce retard sur le calendrier global du projet seront évaluées à la fin du mois de mai.

13. L'OCIS a par la suite demandé des précisions notamment sur les risques découlant de la réattribution de tous les éléments du mandat de l'ancienne entreprise général aux différents sous-traitants de l'OMPI et sur les variations favorables des coûts entre le contrat original conclu avec l'ancienne entreprise générale et les contrats correspondants conclus avec les nouveaux sous-traitants et fournisseurs pour certains éléments. En ce qui concerne la réattribution du mandat, la directrice a indiqué que les avenants à tous les contrats concernés avaient désormais été finalisés et étaient en train d'être signés pour ce qui est des attributions supplémentaires relatives au projet de nouvelle salle de conférence. S'agissant des variations favorables des coûts, celles-ci découlaient principalement des remises accordées par certains sous-traitants au moment de la signature des nouveaux contrats avec l'OMPI; ces montants ne pouvaient pas être déterminés dans le calcul des coûts initialement réalisé par l'ancienne entreprise générale dans son offre de 2010 en réponse à l'appel d'offres de départ.

#### Nouveau bâtiment administratif

14. L'OCIS a été informé que tous les éléments seraient terminés à la fin de 2013, comme prévu, à l'exception de certaines fenêtres qui devaient être remplacées aux niveaux du rez-de-chaussée, de la cage d'escaliers et des jardins intérieurs d'ici à l'été 2014. Du point de vue financier, la situation était la même que celle rapportée en mars, c'est-à-dire que tous les travaux restants continuaient d'être couverts par le montant conservé par l'OMPI sur le solde dû à l'entreprise générale.

#### Évaluation des projets de nouvelles constructions

15. La directrice a informé l'Organe que, le 22 avril, le Secrétariat avait formulé de nombreuses observations sur le projet de "Rapport d'audit sur les projets de construction de l'OMPI" établi par la Division de l'audit et de la supervision internes, et que le Secrétariat attendait maintenant de recevoir le rapport final.

16. L'Organe a également relevé que le Corps commun d'inspection (CCI) avait entamé un "Examen des pratiques recommandées dans la gestion des contrats d'équipement, de construction ou d'aménagement", ainsi qu'un "Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI", en grande partie consacrés aux projets de construction. En outre, le vérificateur externe des comptes avait informé le Secrétariat qu'une inspection serait réalisée en mars 2014 afin de vérifier la conformité du projet de nouvelle salle de conférence.

17. Le prochain examen des projets de nouvelles constructions aurait lieu en août, dans le cadre également de l'examen par l'OCIS de la documentation pour la vingt et unième session du PBC (voir le paragraphe 35 ci-dessous).

18. Le 23 mai, l'OCIS a assisté à deux cérémonies traditionnelles et à un dîner organisés par le Secrétariat pour célébrer une étape importante, à savoir la fin des travaux de gros œuvre liés au projet de nouvelle salle de conférence.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT ET SUPERVISION INTERNES**

19. L'OCIS a rencontré le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes qui a communiqué des informations à l'Organe sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail de la division. Le directeur a informé les membres de l'OCIS que la ligne téléphonique directe était désormais opérationnelle et que sa mise en service serait officiellement annoncée à l'OMPI au début du mois de juin. S'agissant du projet de rapport sur la vérification du projet de nouvelle salle de conférence, le directeur a confirmé que les réponses de la division avaient bien été reçues et qu'elles étaient actuellement examinées. En ce qui concerne le projet de rapport sur la vérification des services de conférence et des services linguistiques, le directeur a informé l'Organe que le rapport final serait publié dès que les observations de la direction auraient été reçues et incorporées.

20. Il s'en est suivi des discussions approfondies sur le projet de politique en matière d'enquêtes et sur le projet de manuel révisé de procédure d'enquête, qui font actuellement l'objet d'une deuxième série de discussions. Il est prévu que, après cette deuxième série de discussions, le projet de politique et le projet de manuel révisé soient transmis aux États membres, conformément aux dispositions du paragraphe 13.b) de la Charte de la supervision interne.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2012**

21. L'OCIS a rencontré le directeur financier (contrôleur) et la directrice du Service des finances du Département des finances et du budget.

22. Le 28 mars, l'Organe a reçu une version non vérifiée des états financiers. Le 15 mai, il a reçu les mêmes états financiers accompagnés de modifications tenant compte des observations du vérificateur externe des comptes. La directrice du Service des finances a communiqué des informations à l'Organe sur les changements apportés et a répondu à un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne le modèle utilisé pour la comptabilisation des recettes au titre du PCT.

23. L'OCIS n'a pas été en mesure de demander des observations ou des précisions directement au vérificateur externe des comptes durant la session en cours, mais une réunion afin d'examiner certaines questions d'ordre financier a été confirmée pour la prochaine session de l'OCIS en août.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PREPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014-2015**

24. L'OCIS a assisté à un exposé présenté par le sous-directeur général du Secteur administration et gestion et la directrice de la Division de la planification des ressources, de la gestion et de l'exécution des programmes, sur la préparation du programme et budget pour 2014-2015, reprenant l'exposé sur l'audit et le budget présenté à certains États membres en mars 2012, auquel avaient également assisté deux membres de l'OCIS, prévu en réponse à une demande de ces États membres adressée au directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes. Comme indiqué à sa vingt-huitième session, l'OCIS a estimé que cet exposé pourrait profiter à l'ensemble des États membres.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCEDURE DE SELECTION DES MEMBRES DE L'OCIS

25. À sa vingt-septième session, l'OCIS avait pris note de la procédure énoncée dans le document WO/GA/39/13 concernant la sélection des nouveaux membres de l'OCIS pour remplacer les trois membres dont les mandats expireraient le 31 janvier 2014. À cet égard, le PBC, à sa dix-neuvième session, avait constitué un jury de sélection chargé notamment d'établir une grille d'évaluation et de transmettre les candidatures qui remplissaient les conditions requises à l'OCIS pour qu'il procède à un classement sur la base de la grille d'évaluation.

26. Cette opération a nécessité beaucoup de temps durant la session en cours. L'OCIS a ainsi procédé au classement de 44 candidatures. À cette fin, 264 formulaires d'évaluation (6 x 44) ont été remplis par les membres de l'OCIS de manière collective. La moyenne de chaque résultat a été inscrite dans une grille d'évaluation récapitulative qui a été transmise officiellement au jury de sélection le 27 mai par l'intermédiaire du secrétaire du jury. L'OCIS attend avec intérêt les recommandations du jury, qui seront présentées à la vingt et unième session du PBC en septembre.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES

27. Une séance d'information a été organisée à l'intention des États membres. Les représentants de 12 États membres ont assisté à cette séance. L'OCIS a communiqué des informations sur les questions traitées dans le présent rapport, après quoi des questions ont été soulevées notamment sur l'état d'avancement du projet de programme et budget pour 2014-2015 (publié par la suite le 27 mai), la situations financière actuelle et les engagements financiers à long terme, la stratégie de l'OMPI relative aux ressources humaines et la gestion des ressources humaines en général, l'état d'avancement de l'"Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI" réalisé par le CCI et le rôle de l'OCIS à cet égard, le projet de politique en matière d'enquêtes et le projet de manuel révisé de procédure d'enquête, les économies potentielles recensées dans le rapport d'audit de la Division de l'audit et de la supervision internes relatif à la Section des voyages et de l'administration des missions, et la création de bureaux extérieurs. Un rapport du CCI, intitulé "Le recrutement du personnel dans les organismes des Nations Unies : analyse comparative et cadre de référence", a également été commenté. Des représentants ont félicité l'OCIS pour le rôle qu'il avait joué dans la procédure de sélection de trois nouveaux membres de l'Organe.

28. En ce qui concerne la situation financière, l'OCIS n'a signalé aucun changement dans les dépenses de fonctionnement pour 2012 par rapport à 2011, à l'exception du fait que, en 2012, l'excédent des recettes par rapport aux dépenses avait atteint 15,710 millions de francs suisses, contre un déficit de 3,209 millions de francs suisses en 2011. Aucun changement important n'était à signaler en ce qui concerne les engagements à long terme. L'excédent accumulé en ce qui concerne les réserves à la fin de 2012 était de 154,851 millions de francs suisses (contre 139,141 millions de francs suisses à la fin de 2011) et le fonds de roulement en 2012 était resté au même niveau, à savoir 8,342 millions de francs suisses.

29. En ce qui concerne l'audit réalisé par la Division de l'audit et de la supervision internes sur les voyages, l'OCIS a indiqué qu'elle suivrait cette question de près, notamment au regard d'un éventuel alignement de la politique de l'OMPI en matière de voyages sur celle appliquée dans le système des Nations Unies en général.

30. L'Organe donnera également suite aux questions soulevées par les États membres concernant la création de bureaux extérieurs.

31. En ce qui concerne le projet de politique en matière d'enquêtes et le projet de manuel révisé de procédure d'enquête, l'OCIS a indiqué que les travaux réalisés jusqu'à présent s'alignaient sur les pratiques et les normes internationales recommandées.

32. En ce qui concerne l'"Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI" réalisé le CCI, l'OCIS a informé les États membres qu'elle avait rencontré l'équipe chargée de cet examen en mars afin de partager avec celle-ci son expérience et ses vues, et qu'une réunion de suivi était prévue en août.

#### POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

33. La prochaine session de l'Organe devrait se tenir du lundi 26 août au vendredi 30 août 2013.

34. À sa vingt-septième session, l'OCIS a décidé que sa session du mois d'août porterait dans la mesure du possible sur la documentation du PBC et que le rapport trimestriel serait structuré de manière à faciliter l'examen des observations de l'OCIS par les États membres au sein du PBC lorsque les points à l'ordre du jour du PBC seraient examinés.

35. À cette fin, le projet d'ordre du jour de la prochaine session de l'OCIS sera le suivant :

- a) Réunion avec le Directeur général
- b) Réunion avec le vérificateur externe des comptes
- c) Examen de la documentation pour la vingt et unième session du PBC :
  - Projet de programme et budget pour 2014-2015
  - Rapport sur l'exécution du programme en 2012
  - Utilisation des réserves
  - Assurance maladie après la cessation de service
  - Mesures de maîtrise des coûts
  - Projets de nouvelles constructions
  - Supervision interne
  - Rapport annuel sur les ressources humaines
- d) Réunion de suivi avec le Corps commun d'inspection
- e) Évaluation des travaux de l'OCIS entre 2011 et 2013
- f) Séance d'information à l'intention des États membres
- g) Questions diverses

[L'annexe I suit]





## **Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI**

**Vingt-neuvième session**  
**Genève, 20 – 24 mai 2013**

### ORDRE DU JOUR

*adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réunion avec le Directeur général
3. Réunion avec la directrice du Département de la gestion des ressources humaines
4. Projets de nouvelles constructions
5. Audit et supervision internes
6. États financiers de l'OMPI (première lecture)
7. Rapport sur l'état d'avancement de la préparation du projet de programme et budget pour 2014-2015
8. Procédure de sélection des membres de l'OCIS
9. Séance d'information à l'intention des États membres
10. Questions diverses

[L'annexe II suit]

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

WO/IAOC/29/1 Prov. Projet d'ordre du jour

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LA DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport d'audit interne IA.06.2011 "Examen de la gestion des ressources humaines"

Rapport annuel du Bureau du médiateur pour 2011

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet de nouvelle salle de conférence et du projet de nouvelle construction

Présentation Powerpoint aux États membres (réunion d'information, mars 2013)

Présentation Powerpoint aux États membres (réunion d'information, avril 2013)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

Programme de supervision 2013 – État d'avancement des travaux – mai 2013

Analyse comparative 2013 et mémorandum d'accompagnement daté du 14 mai 2013, adressé au Directeur général

Projet de politique en matière d'enquêtes

Projet de manuel révisé de procédure d'enquête

Synthèse des affaires en suspens au sein de la Section des enquêtes, mai 2013

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Rapport financier annuel et états financiers au 31 décembre 2012 (versions datées du 28 mars (non vérifiée) et du 15 mai (comportant les modifications apportées durant la vérification externe))

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PRÉPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2014-2015

Présentation Powerpoint intitulée "Planification biennale à l'OMPI – Application d'une méthode axée sur les résultats"

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURE DE SÉLECTION DES MEMBRES DE  
L'OCIS

Grille d'évaluation

Candidatures transmises à l'OCIS par son jury de sélection pour évaluation

[Fin de l'annexe II et du document]